

Compte rendu du conseil d'établissement sur Teams Mercredi 21 avril 2021

Début de la séance à 15h00.

Secrétaire de séance : Mme Caroline CENDRE, représentant parents d'élèves.

Présents:

MEMBRES DE DROIT

- ◆ M. Philippe DARIEL, Proviseur
- ◆ Mme Catherine VAUDEQUIN, Provisseur-Adjointe
- ◆ Mme Nathalie AH SIEN, DAF
- ◆ Mme Muriel PIQUET-VIAUX. COCAC (en remplacement de M. Patrick PARROT, Attaché de Coopération Educative)

PERSONNEL ENSEIGNANT ET DE VIE SCOLAIRE

- ◆ Mme Elsa STORNE, Enseignante
- ◆ Mme Géraldine LAMUSSE, Enseignante

PERSONNEL ATOSS

- ◆ M. Ravindra Rao SUNNASSE, Comptable

PARENTS D'ELEVES ET ELEVES

Parents d'élèves

- ◆ Mme Caroline CENDRE
- ◆ M. Dani JOSEPH
- ◆ M. Nicolas RICHARD

Elève

- ◆ Melle Eliza FORGET

MEMBRES A TITRE CONSULTATIF

- ◆ M. Vincent CHEVREAU, Membre du conseil d'administration
- ◆ Mme Michèle GIRAUD-MALIVEL, Conseillère Consulaire
- ◆ Melle Khesavi RAMEN, Vice-Présidente CVL
- ◆ Mme Claudia GUIOT, RRH
- ◆ Mme Waheda TOORUBALLY, CPE
- ◆ Mme Joëlle GUIOT, Chargée de communication

MEMBRES INVITES A TITRE D'EXPERTS

- ◆ M. J-B GOBELET, DTN Rugby (RUM Rugby Union Mauritius)
- ◆ M. C. ROULEAU, DTN MTTA (Mauritian Table Tennis Association)

Absents :

PERSONNEL ENSEIGNANT ET DE VIE SCOLAIRE

- ◆ M. Stéphane LOUISE, Assistant de Vie Scolaire

MEMBRES A TITRE CONSULTATIF

- ◆ Mme Catherine STARACI, Consule
- ◆ M. Philippe MELIET, Président du conseil d'administration
- ◆ Mme Annick ALBERT, Conseillère Consulaire (basée aux Seychelles)
- ◆ M. Xavier DUBOURG DE LA TOUR, Conseiller Consulaire
- ◆ M. Yves GIRAUD, Conseiller Consulaire
- ◆ M. Charles DE LOPPINOT, Personnalité locale

Le quorum est atteint, début de la réunion.

1. Adoption de l'ordre du jour

1. Dynamique de développement du LDM

- Présentation des dispositifs d'adaptation pour sportifs de haut niveau, **pour validation**
 - i. Pôle Espoir des Mascareignes
 - ii. Section d'Excellence Sportive Rugby

2. Questions diverses

2. Présentation des dispositifs d'adaptation pour sportifs de haut niveau, pour validation du mandat de dépôt d'une candidature à la labellisation Section d'Excellence Sportive Rugby et reconnaissance officielle du Pôle Espoir des Mascareignes

- a) Pôle Espoir des Mascareignes
- b) Section d'Excellence Sportive Rugby

3. Questions diverses

Questions des personnels enseignants et de vie scolaire

- i. Ces sections sportives requérant de travailler partiellement pendant les vacances scolaires, les enseignants qui y interviendront seront-ils volontaires ou cela pourrait-il leur être imposé ?

- ii. En Première, le volume horaire est réduit or il semblerait que cela ne soit possible que dans les "sections sportives de haut niveau" par conséquent cela pourrait-il légalement être mis en place dans la SER ? Si oui, cette réduction horaire ne sera-t-elle pas préjudiciable à la réussite des élèves ?

1/ Ordre du jour adopté à l'unanimité.

Etant donné que M. GOBLET est en ligne sur Teams et pas M. ROULEAU, en ce début de conseil d'établissement, M. DARIEL propose de changer l'ordre de présentation des deux dispositifs. La proposition est acceptée.

M. DARIEL souligne que ces projets sont d'une part les axes de développement choisis par le LDM en ciblant un public particulier et d'autre part, ils sont menés dans le but d'intégrer de nouvelles compétences au Lycée des Mascareignes, par l'accompagnement scolaire des sportifs de haut niveau.

M. Jean-Baptiste GOBLET présente le projet de collaboration entre le LDM et la Rugby Union Mauritius (RUM) pour former des sportifs qui pratiquent le rugby à 7 et leur permettre l'accession au haut niveau. Ce sport olympique est à l'heure actuelle la seule discipline collective à Maurice qui est dans le Top 10 de l'Afrique. Ce qui peut légitimement lui permettre de prétendre à des médailles pour les olympiades 2024 et 2028.

La Section d'excellence est un dispositif adaptant le temps scolaire, qui, étalé sur un programme de trois ans, dispense le programme usuel à ses athlètes tout en libérant le temps de 2 entraînements quotidiens. Quelques sessions de cours modulaires sont intégrées au dispositif pour dispenser l'EPS obligatoire en temps annualisé et consolider des savoirs académiques par des « stages » de 3 jours à chaque début de petites vacances. Cela revient à organiser un emploi du temps de 20 à 23 heures par semaine d'enseignement pour laisser le temps 2 entraînements quotidiens, le matin et l'après-midi. Ce point peut poser question aux professeurs, mais le Proviseur explique que ces enseignements durant les petites vacances seront programmés à l'année, ne concerneront que quelques enseignements à chaque fois, par roulement, en fonction des besoins. Aussi, les professeurs du dispositifs ne seront pas astreints à enseigner à toutes les petites vacances mais une ou deux période maximum par an (à raison de 2 ou 3 demi-journées par session)

La matrice de l'adaptation a été validé pour réponse à la question ii. M. DARIEL fait à ce titre lecture des articles permettant cette adaptation du temps scolaire pour les élèves à besoins particuliers dans le cadre des Sections d'Excellence Sportive, de la circulaire du MEN d'avril 2020. Cela nécessite un groupe à effectif réduit et la capacité d'accueil sera donc limitée à 15 élèves.

L'inscription des élèves à une liste de sportifs de haut niveau (mauriciens) permettra des ajustements aux examens (épreuves communes) si par exemple les élèves devaient être en tournoi à l'étranger lors d'épreuves. L'idée est de vivre sa passion et atteindre le haut niveau tout en menant sa scolarité. Nous parlons ici de sport à niveau national voire international, mais bien au-delà de cela, il est question de faire acquérir à ces élèves des notions d'arbitrage et d'implication dans l'organisation de tournois par exemple. La labellisation « Section d'Excellence Sportive Rugby » permettrait, quant à elle, une visibilité puisque ce serait la première proposition d'une section d'excellence dans le réseau AEFÉ.

Cela nécessite également une convention entre l'établissement et la Fédération (RUM), ainsi qu'une validation par le Directeur Général de l'AEFE.

Pour répondre formellement à la question i, l'organisation des cours sur les petites vacances se fera par un dialogue avec les enseignants pour déterminer sur quelle période ils seraient disponibles. Cela ne peut pas résider seulement sur du volontariat puisqu'à long terme plus d'un élève sur 7 de l'établissement sera concerné par ces horaires adaptés et qu'il faut nécessairement mettre des enseignants en face de ces élèves qui ont un rythme de travail qui peut nécessiter des absences pour compétition.

Hormis l'EPS qui sera annualisée, pour les autres matières, ces horaires ne seront pas inscrits dans le temps de service des enseignants mais seront rémunérés en heures supplémentaires. Il y aura évidemment au départ une base de volontariat mais avec la montée en charge des dispositifs, cela fera partie de la politique de l'établissement, or, il est de la compétence du chef d'établissement de répartir les services d'enseignement. Cela peut se faire en bonne intelligence et dans le dialogue, mais in fine, il lui appartient d'organiser les services.

Quant au fait de devoir dispenser un suivi d'élève à 18h00 (en dehors des plages horaires habituelles), cela revient à ce que nous faisons déjà pour un élève qui souffrirait d'une phobie scolaire ou autre trouble par exemple. A la différence que dans le cas de sportifs, les élèves ont un devoir d'engagement moral vis-à-vis de l'institution. Et si d'aucun ne respectait pas la partie scolarité, il pourrait se voir refuser un ou deux entraînements afin de rattraper ses

obligations scolaires. Ceci participe d'un équilibre entre scolaire et sportif et fait l'objet d'un dialogue continu avec le coordonnateur qui régule la scolarité des élèves de la Section.

Concernant les modes de financement :

-pour le Pôle Jeune Espoir des Mascareignes, il y a une prise en charge par l'état Mauricien.
-En Section d'Excellence, pour les familles qui n'auraient pas les moyens financiers, il existera un business club qui sponsorisera les athlètes.

C'est en effet dans la politique du LDM que d'être un établissement inclusif.

La création d'un centre national de Rugby à Moka est en prévision.

Un tour de table permet de prendre l'avis de tous sur ce dispositif qui ressort comme étant une chance pour les élèves de ne plus devoir choisir entre leur sport et leurs études et un remerciement pour tout le travail accompli.

VOTE:

Labellisation de la Section d'Excellence Sportive RUGBY

1 voix CONTRE 10 voix POUR

Une partie des enseignants est en effet réticente sur le fait que les services ne soient pas faits uniquement par du personnel volontaire.

Mme Storne, représentante du personnel enseignant, remercie M. DARIEL pour son honnêteté de ne pas masquer sa position sur le volontariat et d'affirmer qu'il pourra affecter n'importe lequel des professeurs à un dispositif lorsque les besoins seront nécessaires.

Mme Cendre, représentante des parents d'élèves, souligne l'implication des professeurs sur plusieurs projets présentés au dernier conseil d'établissement qui avaient lieu hors temps scolaire. Mme Storne, répond qu'en effet sur la base du volontariat, plusieurs projets ont pu être mis en place. M. Dariel remercie en effet son équipe et au-delà de son étonnement face à ce vote CONTRE, se dit positif sur le fait que les réticences vont s'atténuer face à la réussite des élèves et l'implantation durable des dispositifs.

Labellisation GENERATION 2024

Unanimité 11 voix POUR

M. ROULEAU Cédric, directeur technique du tennis de table depuis 4 ans présente le projet du Pôle Jeunes Espoirs des Mascareignes.

17h: départ de M. Richard le nombre de votants passe à 10.

Le PJEM a déjà été validé par le conseil d'administration.

Question de Mme STORNE: Qui seront les référents de ces élèves ? Uniquement des professeurs d'EPS ?

M. DARIEL précise que non, il serait judicieux que les professeurs de toutes disciplines puissent être référents. Avec 15% de croissance de l'établissement dus à ces dispositifs à terme, il y aura forcément des recrutements, puisque le but est d'accueillir par ces dispositifs de nouveaux élèves qui ne viennent pas du giron des établissements français et bien de permettre à tous de sortir avec une qualification.

Vote : Pour une mise en œuvre du Pôle Jeunes Espoirs des Mascareignes, à la rentrée 2021, tel que présenté par le chef d'établissement et le représentant du partenaire TFES, M. C. Rouleau.

10 Votes POUR (Unanimité)

Mme Lamusse, représentante du personnel enseignant, évoque la possibilité de difficulté de certains élèves à pouvoir gérer le sport de haut niveau et leur scolarité. M. DARIEL dit que bien évidemment, par choix, par blessure ou par difficulté, tous les élèves ne pourront pas réussir dans ce dispositif. Mais que justement, un accompagnement sera proposé à chacun des athlètes du PJEM en fonction de son projet et ses aptitudes. Pour adapter tous les élèves quelle que soit leur provenance, l'année de seconde se ferait sur trois semestres, l'année de première également et la 4^{ème} année sera réservée à la classe de Terminale. Ce temps adapté, permettra de déceler des élèves qui pourraient avoir des difficultés à suivre et donc leur permettre d'intégrer des voies professionnelles avec l'apport de partenaires.

Séance levée à 17H15

La Secrétaire de Séance



Caroline CENDRE

Le Président du Conseil d'Etablissement



Philippe DARIEL